

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 14 septembre 2015 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent : Daniel Leblanc

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

284-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

R 285-2015

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 31 AOÛT 2015

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 10 et 31 août 2015 soient adoptés.

ADOPTÉ

R 286-2015

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 2 du 10 septembre 2015, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 65 775,61 \$ et payés, tels qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des listes lot 3, lot 4, du 10 septembre 2015, d'une somme de 70 922,83 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

287-2015

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2015.

R 288-2015

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

R 289-2015

RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE soient approuvées les dépenses de 47 588,64 \$, pour les travaux d'amélioration du réseau routier exécutés sur le chemin Venne, 18^e Rue et 6^e Rue pour un montant subventionné de 12 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE copie des pièces justificatives soient jointes à la présente résolution et transmises au ministère des Transports conformément à leurs exigences;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité;

QUE le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

R 290-2015

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES LOISIRS — 2015/2016

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour la saison 2015/2016 :

Préposés à l'aréna :

- Nicolas Campeau-Gratton
- Félix-Antoine Brien
- Antoine Champagne

Surveillants au gymnase :

- Charles-Henri Labrosse
- Malika Savignac
- Catalina Guarderas

Surveillant « samedi sur la neige...c'est ski m'faut » à St-Côme :

- Julianne Labbé

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de la politique salariale pour les emplois étudiants .

ADOPTÉ

R 291-2015

EMBAUCHE SURVEILLANT POUR PATIN LIBRE— 2015/2016

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers sous réserve du résultat de la vérification des antécédents judiciaires :

QUE Richard Ladouceur soit engagé comme surveillant aux séances de patin libre pour la saison hivernale 2015/2016 ;

QUE ce poste soit reconnu comme un emploi non-syndiqué;

QUE le taux horaire soit fixé à 11,55\$/h .

ADOPTÉ

R 292-2015

TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION AU 134, 12^E RUE

ATTENDU QUE le conseil entend procéder aux travaux de décontamination en régie pour un montant estimé à moins de 8 000 \$

excluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil adoptait le 10 août 2014 la résolution R 271-2015, mandatant Solmatech pour la surveillance de réhabilitation environnementale des sols et la caractérisation complémentaire au 132, 12e Rue, et la disposition d'environ 180 tonnes de matériel contaminé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la direction des travaux publics à procéder aux travaux de décontamination en régie pour un montant estimé à moins de 8 000 \$ excluant les taxes;

QUE les crédits disponibles soient puisés à même le surplus libre accumulé.

ADOPTÉ

R 293-2015

DEMANDE DE L'AHMJC - TARIFICATION RÉDUITE LORS D'UN TOURNOI

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de consentir un tarif réduit de 50 % pour les heures de glace utilisées en surplus pour le tournoi novice atome de Joliette-Crabtree. Ce tournoi devant avoir lieu au début de décembre 2015.

ADOPTÉ

R 294-2015

DEMANDE DE L'AHMJC - PUBLICITÉ

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de donner les droits de publicité à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree à certains endroits dans l'aréna pour la saison 2015-2016 aux conditions suivantes :

1. Les panneaux publicitaires pour lesquels la municipalité consent des droits seront installés exclusivement sur le mur donnant sur la 2^e Avenue (en arrière du banc des visiteurs) et sur les bandes de patinoires;
2. Les panneaux publicitaires sont à la charge de l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree;
3. Les supports pour recevoir les panneaux publicitaires seront installés par la municipalité. De plus, la municipalité coordonnera l'agencement de la publicité sur support et sur les bandes, s'il y a lieu;
4. L'entente d'un an pourra être renouvelée annuellement au mois de juillet de chaque année.

ADOPTÉ

295-2015

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 510 390 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 510 390 \$ POUR DES TRAVAUX DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN ST-JACQUES ENTRE LE PONT DE LA RIVIÈRE OUAREAU ET LA LIMITE DE VILLAGE ST-PIERRE

André Picard, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement décrétant une dépense de 1 510 390 \$ et un emprunt de 1 510 390 \$ pour des travaux de chaussée sur le chemin St-Jacques entre le pont de la rivière Ouareau et la limite de Village St-Pierre;

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 296-2015

TRAVAUX FOSSÉ MITOYEN À LA LIMITE DU CHEMIN RIVIÈRE ROUGE ET CHEMIN FROMENT

ATTENDU QUE le 1^{er} juin 2015 le conseil adoptait la résolution R 198-2015 désignant Christian Gravel comme personne désignée pour l'application de l'article 35 sur la Loi sur les compétences municipales, ci-après nommé « officier municipal »;

ATTENDU QU'il existe une mésentente entre les propriétaires riverains d'un fossé mitoyen concernant des travaux à réaliser dans un fossé mitoyen touchant 8 propriétés;

ATTENDU QUE la personne désignée a rencontré les propriétaires pour procéder à des travaux de creusage et de nettoyage du fossé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la personne désignée à procéder aux travaux dans ledit fossé pour un montant estimé à 3 714 \$, excluant les taxes;

QUE le coût des travaux soit facturé aux propriétaires en fonction du coût des travaux répartis au pied linéaire de chacune des propriétés.

ADOPTÉ

R 297-2015

DEMANDE DE VIDÉOTRON POUR ADDENDA À PROPOS DU RÉAMÉNAGEMENT DE RÉSEAU À L'INTERSECTION DE LA 2^E AVENUE ET DE LA 6^E RUE - RÉGLEMENT 2013-222

ATTENDU QUE le 4 février 2013 le conseil adoptait le règlement 2013-222 décrétant des travaux de déplacement de 6 poteaux d'Hydro-Québec sur la 2^e Avenue entre la 5^e Rue et la 8^e Rue et pourvoyant au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 57 891,13 \$;

ATTENDU QUE les coûts de déplacement de 6 poteaux d'Hydro-Québec et de son réseau estimé le 12 novembre 2012 à 39 839,42 ont finalement coûté 30 344,11, incluant les taxes ;

ATTENDU QUE le coût du déplacement du réseau de BELL dans l'estimation de BELL est évalué à 6 099,88 \$, incluant les taxes ;

ATTENDU QUE le l'estimé d'Hydro-Québec du 12 novembre 2012, prévoyait des imprévus de 30%, incluant Vidéotron pour la somme de 11 951,83 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le 9 octobre 2013 la municipalité a procédé au financement d'une partie des travaux pour un montant de 39 338 \$, excluant les travaux de Vidéotron;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree acceptait le 29 avril 2014 de signer l'estimation budgétaire obtenue de Vidéotron de 14 858,50 \$; excluant les taxes;

ATTENDU QUE le 20 juin 2014 Vidéotron a réalisé les travaux qui ont permis dans les mois suivants l'enlèvement des poteaux;

ATTENDU QUE le 1^{er} septembre 2015 la municipalité recevait un addenda de 6 626,25 \$ excluant les taxes, en lien avec le réaménagement de réseau à l'intersection de la 2^e Avenue et de la 6^e Rue pour un montant total de 21 464,75 \$;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux a été longue en partie par les délais occasionnés par Vidéotron à répondre à nos demandes et réaliser sa part des travaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal trouve exagérée la portion des coûts demandés par Vidéotron par rapport à l'ensemble du projet qui passe de

31% à 40% du projet;

ATTENDU la longueur du délai entre la fin des travaux de Vidéotron et la demande d'addenda du montant de 6 626, 25 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser le paiement prévu à Vidéotron de 14 838,50 \$, excluant les taxes, lorsque la facture sera reçue;

DE refuser de payer l'addenda de 6 626,25 \$;

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 2013-222 et qu'un financement additionnel soit effectué pour défrayer la facture de Vidéotron;

ADOPTÉ

R 298-2015

ORGANISATION DU SOUPER DES FÊTES 2015 DES EMPLOYÉS ET DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à organiser un souper accompagné, à l'occasion de la période des Fêtes, à l'intention des employés et des élus municipaux et de prévoir un système de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

R 299-2015

HORAIRE TRANSITOIRE DE 4 JOURS/SEMAINE

ATTENDU QUE Marjolaine P. Joly a remis le 14 septembre 2015 une lettre avisant le conseil municipal de son intention de prendre sa retraite le 25 février 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait donné son accord de principe en décembre 2014 au fait d'accorder exceptionnellement la semaine de 4 jours de travail, 1 an avant le départ à la retraite, comme souhaité par Madame P. Joly ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la semaine de travail de 4 jours à partir du 28 février 2016 jusqu'à son départ à la retraite le 25 février 2017;

QUE le directeur général soit autorisé à définir l'horaire de travail de 28 heures en 4 jours selon les besoins de la municipalité;

QUE la prime d'assurance collective payée par l'employeur soit ajustée conformément à l'article 6 du règlement 2007-135 décrétant les conditions de travail des fonctionnaires municipaux;

QUE le directeur général soit autorisé à remplacer la journée de congé au poste de secrétaire-réceptionniste;

QU'un appel de candidatures soit lancé à la fin de juin 2016 pour engager une nouvelle ressource à temps plein au début de septembre 2016 afin d'assurer une période de transition efficace.

ADOPTÉ

R 300-2015

LETRE D'APPUI – SINFONIA DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les

conseillers d'accorder l'appui de la municipalité à la Sinfonia dans le cadre de ses démarches pour obtenir du financement du gouvernement provincial.

ADOPTÉ

R 301-2015

PRÊT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL AUX PETITS PAS JACADIENS

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande des petits Pas Jacadiens pour le concours « Call » la veillée chez vous!

ATTENDU QUE la municipalité désire être partenaire en contribuant par le prêt d'un local et la promotion de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel aux Petits Pas Jacadiens pour une activité de transmission de la danse traditionnelle en Nouvelle-Acadie qui se tiendra à Crabtree le samedi 21 novembre à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 15.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.